



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 juillet 2015

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 10

Membres présents : HINDENNACH Gérard - FALK Éric, Adjoints
BAEHL Nicolas - BAERMANN Fabrice - HEIM Marc - HEITZ Isabelle -
MULLER Cécile - RIFF Dominique - SCHARSCH Julien

Membres excusés :

FOURNIER Christiane, Adjointe (Procuration à MULLER Dominique)
DORVAUX Olivier - DURANDOT Matthieu - KEITH Hervé

Compte-rendu affiché
le *****

Ordre du Jour

1.- Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 1^{er} juin 2015.

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2015.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Carte communale : choix de la date de la mise à l'enquête publique

Le Tribunal Administratif de Strasbourg n'ayant pas encore nommé un commissaire-enquêteur, ce point est reporté.

3 Travaux

3.1 Travaux à l'église St Jean Batiste:

Mr le Maire présente un état des lieux de l'église où il est constaté qu'un traitement du salpêtre est nécessaire aux parties basses de l'église, surtout à l'arrière vers le clocher. Une entreprise spécialisée a été sollicitée pour établir un devis.

Considérant les travaux nécessaires à l'entretien et la remise en bon état de l'église, qui consiste au traitement contre le salpêtre des parties basses,

Considérant que le Conseil de Fabrique prend en charge 50% du montant des travaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de confier les travaux à :

- DECO6 - 36A rue des Tuileries à 67460 Souffelweyersheim
pour un montant total H.T. de 2.709,00 €

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

3.2 Travaux au Local Jeunes

Pour des mesures de sécurité, Mr le Maire propose d'installer une main courante à l'escalier intérieur du local des jeunes.

Considérant les travaux nécessaires à l'entretien de la Salle Polyvalente, qui consiste à la pose d'une main courante en bois au local des jeunes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de confier les travaux à :

- Diebolt & Fils – 26 rue Haute-Montée à 67490 DETTWILLER
pour un montant total H.T. de 675,25 €

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

3.3 Travaux à la Salle Polyvalente

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord :

- Pour que l'accès à la salle polyvalente soit fermé par des barrières qui seront disposées sur la zone pavée.
 - Pour la pose d'un pare-ballon afin d'éviter le bris des vitres lors de la projection d'un ballon.
- Ils chargent le Maire de demander des devis. Ces points seront discutés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

3.4 Travaux de voirie :

Mr le Maire fait un état des lieux de la voirie communale et fait remarquer qu'à certains endroits les nids de poules et autres affaissements se multiplient. Cela laisse craindre une détérioration rapide de certaines rues et notamment le parking de l'espace communal.

Considérant les travaux nécessaires à l'entretien de la voirie suite à affaissements, notamment à la Salle Polyvalente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de confier les travaux à :

- COLAS Est – 47A rue de l'Île des Pêcheurs à 67540 Ostwald
pour un montant total H.T. de 5.562,00 €

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

3.5 Opération zéro-phyto : Achat de matériel :

Dans le cadre de l'opération zéro-phyto et,

Considérant la nécessité à entretenir la voirie et les zones pavées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide d'acquérir une débroussailleuse avec kit de nettoyage chez :

- Ets Ruffenach - 5 rue des Chênes à 67670 Mommenheim
pour un montant total TTC de 1.264,80 €

charge le Maire de solliciter une subvention FREDON et de la Région Alsace.

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

Les membres du Conseil Municipal chargent M. FALK Eric, Adjoint, de demander un devis pour un taille-haies sur perche. Ce point sera discuté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. :

4. Régularisation des propriétés foncières

M. le Maire explique qu'il y a des régularisations à effectuer au niveau d'actes d'échange et de cession de terrain réalisés en 2013 et en 2014.

Il s'agit de :

- Marc Heim et commune de Saessolsheim (Krautfeld) - échange chemin rural
- Robert Adam, Mireille Scharsch et commune de Saessolsheim (rue du Lavoir) - cession de terrain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

charge le Maire de consulter un notaire afin de régulariser ces actes,
autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

5. Route de Saverne : présentation du projet définitif

M. BAERMANN Fabrice présente le projet définitif des travaux route de Saverne.

Il indique qu'une étude de modélisation des réseaux a été effectuée par le SIVOM du Rohrbach et que le rendu de celle-ci sera communiqué durant l'été.

Il présente deux tranches chiffrées du projet :

- la première allant de l'entrée Ouest jusqu'à l'entrée du lotissement des Prés
- la deuxième tranche de l'entrée Est jusqu'à l'entrée du lotissement des Prés, celle-ci devant englober le raccordement de nouveaux réseaux afin de créer un nouveau secteur urbanisé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de retenir la proposition pour le moment la tranche 1 dans l'attente d'une réponse définitive du Sivom du Rohrbach et se prononcera sur le projet définitif lors de la séance prochaine car malgré son inscription au contrat de territoire, le financement prévisionnel du Conseil Départemental n'est plus garanti.

6. Aide aux associations :

M. le Maire propose de revoir , dans un futur proche, les diverses locations gratuites ou aides accordées aux diverses associations. Il porte à la connaissance des élus un tableau partiel des aides aux associations hormis les subventions ou aides spécifiques.

UNION SPORTIVE	Fête de la section féminine du 6 juin	Mise à disposition de l'ensemble des salles (270€)
DON DU SANG	Année 2015	Mise à disposition de la salle et chauffage (90€ pour le chauffage)
SECTION ARBORICOLE	Travaux au Verger	Achat de matériel et location de chapiteau(197€)
SECTION GYM	2014-2015	Mise à disposition de la salle et Chauffage(90€ pour le chauffage)
SECTION COUNTRY	2014-2015	Mise à disposition de la salle
ASAMOS	Participation au vin d'honneur Le 15 septembre 2015	Manifestation du 12 septembre 2015(environ 500€)

Le conseil municipal prend acte de ces aides et charge la commission de mettre à l'ordre du jour ce point.

7. Convention avec le SIVOM de la Vallée du Rohrbach

Lors des travaux de mise en sécurité des trottoirs et de la voirie de la rue principale, la commune a effectué différents travaux pour le compte du Sivom de Rohrbach. Afin de régulariser cette opération, il est nécessaire de signer une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Considérant les travaux de remise à niveau et de remplacement de certains tampons de regards dans le cadre de travaux généraux de réfection de la rue Principale,
Considérant la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre le SIVOM de la Vallée du Rohrbach et la commune de Saessolsheim,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents à intervenir

8. Divers : diverses réunions et programme de l'été

- Pas de réunion du Conseil Municipal au mois d'août,
- Prévoir une réunion CCID,

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.